

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-09-25

Titre abrégé : Crédit d'impôt pour les habitations écoresponsables

Description : Création d'un crédit d'impôt remboursable pour les habitations écoresponsables, qui aidera les propriétaires à payer les rénovations écoénergétiques dans les années d'imposition 2020 et 2021. Les propriétaires auront droit à un crédit d'impôt remboursable de 20 % pour les améliorations écoresponsables d'une valeur d'au moins 1 000 \$, jusqu'à concurrence de 20 000 \$; la mesure permettra de bénéficier d'un crédit maximal de 3 800 \$ chaque année d'imposition.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu des particuliers

| Sources des données : | <u>Variable</u> | <u>Source</u> |
|-----------------------|--|---|
| | Crédit d'impôt remboursable pour l'amélioration et la rénovation des habitations | BD/MSPS |
| | Crédit d'impôt RénoVert | Gouvernement du Québec, dépenses fiscales |

Estimation et méthode de projection : L'estimation est fondée sur des résultats tirés de la BD/MSPS¹ (version 27.1), dans laquelle il était supposé que les dépenses étaient déclarées la même année où elles étaient payées et qu'elles étaient déclarées par un seul membre du ménage. Le coût a été ajusté en fonction du ratio moyen entre les résultats de la modélisation, par la BD/MSPS, d'un crédit d'impôt remboursable semblable offert au Québec, le crédit d'impôt RénoVert, ainsi que les estimations et les projections des dépenses fiscales déclarées. Les coûts pour l'année d'imposition ont été ajustés en fonction des coûts calculés pour l'exercice financier.

¹ L'analyse se fonde en partie sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de simulation de la BD/MSPS sont ceux du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), et celui-ci assume l'entière responsabilité à l'égard de l'utilisation et de l'interprétation des données.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. La liste des rénovations écoresponsables admissibles au crédit d'impôt aura une incidence sur le coût estimé. L'évaluation est sensible au nombre de demandes reçues par le programme. Il est possible que le coût soit surestimé en raison du fait qu'il ne tient pas compte de la réponse comportementale des résidents du Québec, qui ont pu bénéficier du crédit d'impôt RénoVert pour les travaux réalisés dans le cadre de contrats signés après le 17 mars 2016 et avant le 1^{er} avril 2019.

Coûts de la mesure proposée

| Millions de \$ | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût total | 222 | 894 | 687 | - | - | - | - | - | - | - |

Renseignements supplémentaires

| | Description | Ligne d'exploitation | 2019- 2020 | 2020- 2021 | 2021- 2022 | 2022- 2023 | 2023- 2024 | 2024- 2025 | 2025- 2026 | 2026- 2027 | 2027- 2028 | 2028- 2029 |
|---------------------------------|---|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Coût | Crédit d'impôt pour habitations écoresponsables | Impôt sur le revenu des particuliers | 222 | 894 | 687 | - | - | - | - | - | - | - |
| Recouvrement des coûts | | | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coûts totaux après recouvrement | | | 222 | 894 | 687 | - | - | - | - | - | - | - |

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics. Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.